



ASSOCIATION NATIONALE  
POUR LA CONCERTATION  
ENTRE BÉNÉVOLES  
ET CITOYENS

*Décider ensemble*

*Créer une culture  
de la décision partagée*

# **Sept propositions**

## **pour améliorer les pratiques de concertation du Grand Paris**

## **7 propositions de Décider ensemble :**

### **1 - Favoriser la mutualisation des concertations qui ont lieu sur le même territoire.**

Afin de faire progresser la lisibilité de la concertation et l'implication des citoyens dans la durée, les débats publics, aussi nombreux soient-ils sur un même territoire, doivent être mutualisés dans le temps et dans l'espace. Dans le cas de la construction et du prolongement du réseau de transport, il s'agit de faire coïncider les réunions portant sur les gares d'une part et sur l'aménagement et les grands équipements d'autre part.

→ L'exemple du Triangle de Gonesse est un cas d'école : le projet Europa City n'a pas été intégré aux réunions publiques portant sur la prochaine branche « barreau de Gonesse » du RER D.

### **2 - Elargir le périmètre des concertations d'intérêt métropolitain.**

La construction du Grand Paris est l'occasion d'affirmer l'identité métropolitaine et l'intérêt qui doit être consacré à l'élargissement du périmètre des concertations. Il s'agit d'aller " à la recherche des publics " des communes limitrophes, lors de la construction d'un nouvel équipement ou de l'aménagement d'un nouveau quartier.

→ En ce sens, la ZAC des Batignolles, d'intérêt métropolitain par son ampleur et dont les ateliers citoyens doivent être proposés au delà du 17<sup>e</sup> arrondissement de Paris, illustre cette lacune.

→ De la même manière, le projet de réhabilitation du quartier des Halles aurait dû bénéficier d'une concertation plus élargie tant la raison d'être du forum et du réseau de transport qui lui est rattaché s'étend au delà de son quartier d'implantation.

### **3- Relier concertation et démocratie locale.**

Les projets tels que le Grand Paris et le réseau de transport GPE, de par leur ampleur, impulsent une dynamique forte de multiples formes de concertations. Au delà du "mode projet", les débats publics doivent pouvoir s'appuyer sur les services démocratie locale des collectivités. Les conseils de quartier, de développement et l'ensemble des structures de démocratie participative doivent accompagner les concertations en mettant à profit leur connaissance du territoire et des publics. Ce soutien est porté sur l'aspect technique et organisationnel de la concertation et poursuit l'objectif d'en assurer la continuité et la coordination, sans remettre en cause l'indépendance des commissions de débat public.

### **4 - Créer un Office de consultation publique métropolitain.**

A l'image de l'Office de Consultation Publique de Montréal (OCPM), une collectivité locale d'ampleur métropolitaine telle que la Métropole du Grand Paris doit pouvoir bénéficier d'un office, indépendant de l'exécutif local, assurant le rôle de tiers garant. Sa fonction est d'assurer la coordination à l'échelle métropolitaine de toutes les concertations locales.

→ A Montréal, 15 000 signatures permettent d'engager une concertation publique. Pour cette ville de 1,6 millions d'habitants, cela représente près de 1% de la population. Ce seuil pourrait être retenu dans les communes et collectivités du Grand Paris.

### **5- Moderniser les outils de participation citoyenne.**

A plusieurs échelles, les nouveaux moyens de communication et d'information doivent permettre l'apparition de nouveaux outils à disposition du public. Ainsi, l'OCPM a mis en place une plateforme numérique en ligne (Wikicité) qui recense des mémoires déposés par les habitants, permet de préparer les réunions physiques et facilite le dialogue continu. En outre, l'ouverture des données publiques doit permettre la compréhension du territoire par tous. En

rendant publiques leurs données, les administrations et gouvernements s'engagent dans une démarche de transparence accrue de leurs modes de fonctionnement et de leurs décisions (politiques, budgétaires...). Les TIC, en particulier Internet, favorisent l'émergence de nouveaux modes de participation citoyenne au débat public et contribuent à démocratiser l'expression publique.<sup>23</sup>

## **6- Transposer les Conseils citoyens des programmes de rénovation urbaine aux projets d'éco réhabilitation.**

Ils seront un lieu d'échange et de partage entre élus et citoyens mandatés pour appuyer les initiatives citoyennes portant sur l'éco réhabilitation. Ces conseils seront dotés d'un lieu, de moyens dédiés et leurs membres bénéficieront d'actions de formation. Ces derniers auront vocation à porter les projets de réhabilitation urbaine et à en arbitrer les moyens de réalisation.

## **7- Créer un observatoire de la démocratie participative et de la concertation.**

Il aura vocation à évaluer les modalités et les stratégies de concertation élaborées dans les territoires afin de produire un guide des bonnes pratiques. L'observatoire devra veiller à affirmer le caractère unique de chaque territoire et de chaque projet. Ainsi, il œuvrera également à la professionnalisation des acteurs de la concertation en mettant en place des actions de sensibilisation et de formation en prenant en compte ces spécificités.

---

<sup>23</sup> Décider ensemble, *Ouverture des données publiques et participation, quel enjeu démocratiques ?* Novembre 2012.